

ERRATUM

Mémoire sur le projet éolien au Massif du Sud

RésEAU des Montagnes

NOTE AU LECTEUR

Le deuxième paragraphe de la page 26 débutant par « **En considérant que les zones de conservation** » doit être remplacé par :

En considérant que les zones de conservation des hypothèses 1 et 2 seraient envisagées pour la création d'une aire protégée, elle ne serait pas plus acceptable en termes de représentativité des écosystèmes, de la biodiversité, ni du maintien des activités récréatives. Ces zones sont délimitées strictement en regard de la présence ou de l'absence d'éoliennes et non en fonction de critères de conservation établis par le MDDEP et des caractéristiques biophysiques du milieu. La délimitation d'une aire protégée en fonction d'un projet industriel éolien est totalement démunie de bon sens. De plus, pour que ces hypothèses soient envisageables en regard de l'établissement d'une aire protégée, il ne s'agirait pas seulement de retirer neuf éoliennes en fonction de l'hypothèse 1 et trois en fonction de l'hypothèse 2. Il faut aussi considérer les nouveaux chemins, les chemins à modifier et autres infrastructures prévues dans le projet éolien à l'intérieur de ladite zone de conservation. Ceci n'exclurait pas plus la nécessité d'aménager aucune éolienne ou voie d'accès projetées dans l'habitat de la Grive de Bicknell et les secteurs de sapinières à oxalides à l'extérieur de ces zones.

Ce qui signifie, de toute évidence, que le projet de parc éolien au Massif du Sud demeure incompatible avec la création d'une aire protégée, même en regard de ces hypothèses qui tentent de concilier en faveur de la réalisation de ce projet éolien, au détriment d'une volonté réelle de conservation.

AJOUT ANNEXE 2

Veillez ajouter la lettre d'appui suivante du Club des Ornithologues de Québec à l'annexe 2.



Québec, le 14 janvier 2010

M. Alain Chabot, président
Réseau des montagnes
188, rue Saint-Paul, bureau 110
Québec (Québec) G1K 3W1

Monsieur le Président,

Le Club des ornithologues de Québec (COQ) s'intéresse à la faune ailée depuis plus de 54 ans. La conservation des habitats fragiles et des espèces vulnérables fait donc partie de nos priorités.

Il y a quelques années à peine, la Grive de Bicknell, une espèce reconnue comme vulnérable par le gouvernement du Québec, a été recensée sur notre territoire, sur les hauts sommets du Parc Régional du Massif du Sud. Les quelques données que nous possédons à ce jour laissent déjà croire que la population de Grives de Bicknell du Massif du Sud est parmi les plus importantes au Québec.

De plus, les conditions environnementales de ces sommets constituent un lieu unique sur la Rive-Sud et offre une variété d'espèces fauniques et aviaires que l'on ne retrouve pas ailleurs dans Chaudière-Appalaches.

Actuellement, divers exploitants industriels, tant dans le domaine forestier, éolien que minier, convoitent les ressources naturelles de ce territoire, exerçant une forte pression sociale et politique pour réaliser à court et moyen termes leurs projets d'exploitation de grande envergure. L'appui des représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à ces promoteurs soulève notre grande inquiétude au sujet de la protection des ressources exceptionnelles de ce territoire et du respect des principes de développement durable.

Le COQ accorde son appui à Nature Québec, au Réseau des montagnes et aux autres organismes concernés par la conservation et le développement durable de ce territoire, afin de créer une réserve de biodiversité assurant un niveau de protection adéquat à ce territoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Norbert Lacroix

Président du Club des ornithologues de Québec
2000, boulevard Montmorency
Québec (Québec) G1J 5E7
norbert.lacroix@mat.ulaval.ca